

## APPAREIL ELECTROMENAGER EFFICIENT

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts	
Requérant	Vendeur-commerce
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA, lieu:	NPA, lieu:
Téléphone:	Téléphone:
E-mail:	E-mail:

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte:
Nom de l'institution bancaire et adresse:
Numéro IBAN:

Zone réservée à l'Administration

Montant de la subvention
Subvention : 20% du prix net de l'achat payé, plafonné à CHF 500.-

Caractéristiques	
Type :	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur (A ou B) <input type="checkbox"/> Lave-linge (A ou B) <input type="checkbox"/> Congélateur (A, B ou C) <input type="checkbox"/> Plaques à induction (doit être répertorié sur topten.ch) <input type="checkbox"/> Lave-vaisselle (A ou B) <input type="checkbox"/> Four (A+ et A++)
Prix :	Fabricant :      Modèle :
Âge de l'ancien appareil :	Classe énergétique (ou consommation énergétique) :

Conditions d'octroi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir son domicile principal ou être propriétaire à Gland et installer cet appareil sur le territoire communal.</li> <li>• Limité à un seul appareil subventionné par ménage et par année.</li> <li>• Appareil neuf, acheté en Suisse.</li> <li>• Classe énergétique minimale et consommation maximale selon indications ci-dessus.</li> <li>• Appareil neuf mentionné dans la liste ci-dessus.</li> <li>• Demande adressée durant l'année de l'achat.</li> </ul>

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention
<input type="checkbox"/> Facture nominative indiquant la désignation exacte de l'appareil et la date de l'achat. <input type="checkbox"/> Copie de l'étiquette énergétique de l'appareil. <input type="checkbox"/> Preuve de paiement <input type="checkbox"/> Dans le cas où les documents demandés ne sont pas encore tous disponibles : ils seront adressés ultérieurement et au maximum deux mois après le paiement de la facture.

#### Validité de l'offre

- Facture datée du 1er janvier au 31 décembre 2023.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

#### Conditions de paiement

**Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.**

**Le versement sera réalisé dans un délai de deux mois après réception de l'ensemble des documents exigés.**

#### Procédure

- La demande est à adresser à l'Office du développement durable au plus tard le 31 décembre 2023.

Office du développement durable  
Secrétariat Municipal  
Grand'Rue 38  
1196 Gland

Tél : 022 354 55 50  
e-mail : durable@gland.ch

- Dans le cas où la facture n'est pas encore établie ou pas encore payée à la date de la demande de subvention, facture et preuve de paiement seront à adresser ultérieurement et au maximum un mois après paiement.
- **Toute demande non datée et non signée sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La Ville examine la demande et informe par e-mail le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.

#### Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Lieu et date : .....

Signature du requérant : .....